Ecrit par Echo du Mardi le 29 mars 2020

Chefs d'entreprise, nous vous accompagnons !



Alors que le monde est confronté à la pandémie de Coronavirus, les cabinets d'experts-comptables se mobilisent en Vaucluse pour accompagner les chefs d'entreprise et travailleurs indépendants tétanisés par la conjoncture et son inscription dans le temps. Bernard Coron, président d'Axiome associés, groupe spécialisé dans l'expertise comptable, renseigne ceux-ci sur les précautions à prendre de toute urgence.

«L'ensemble de nos salariés est en télétravail et nous nous réunissons, à la faveur de téléconférences régulières, rassure Bernard Coron, président d'Axiome associés. Nous continuons à tisser du lien puis nousnous appelons pour faire le point sur les dossiers. Nos chefs de mission sont sur les sorties de bilan, nos collaborateurs spécialisés dans le social travaillent sur les fameuses formules de chômage partiel. Nos clients nous demandent de préciser et de mettre en place les mesures annoncées par le Gouvernement, sur les suspensions de paiement des cotisations sociales et des impôts. Ces mesures ont été faciles à mettre en place. Certains chefs d'entreprise n'ont cependant pas voulu de report de cotisations parce qu'il faudra, à un moment ou un autre, les payer et également parce que les reports ne sont pas faciles à opérer et mobilisent beaucoup de temps.»

Ecrit par Echo du Mardi le 29 mars 2020

Les indépendants

«Le cas des indépendants est le plus difficile à gérer avec la fameuse prime de 1 500€ annoncée pour la fin de ce mois, par l'Etat. Il s'agit de personnes qui travaillent souvent seules et qui se retrouvent ligotées parce que leur chiffre d'affaires est à zéro. Ils ne sont cependant pas visés par les mesures d'urgence de fermeture – ce ne sont pas des restaurants- cependant il représente une part importante denotre clientèle : ils sont formateurs, coach, intervenants en entreprise, communicants, infographistes… et ont subi un arrêt total de leur facturation. Ils ont été les plus inquiets, les plus en demande de conseils. Ils devraient bénéficier de la prime de 1 500€avec peut-être un renouvellement de celle-ci si la période de confinement s'étendet ce qui semble se profiler. Nous leur avons conseillé de faire le report de leurs charges sociales et fiscales, et avonsamorcé les démarches adéquates pour bénéficier de cette aide de l'Etat. Celle-ci est destinée aux entreprises réalisant moins de 1M€ de chiffre d'affaires, ayant exercé entre mars 2019 et mars 2020 et ayant observé une baisse de leur chiffre d'affaires d'au moins 70%.»

Cafetiers, restaurants…

«Le gros souci ? Il est subi par les cafetiers, hôteliers et restaurateurs qui ont dû fermer du jour au lendemain. Nous montons leurs dossiers de fermeture obligatoire. Dans ce cas, les entreprises font l'avance du salaire du personnel que l'Etat remboursera les premiers jours d'avril. Ensuite il y a toutes les entreprises qui ne sont pas assujetties à la fermeture obligatoire mais qui ont jugé que leur activité baissait.

Rédiger un argumentaire

«Là il faut 'monter' un argumentaire avec chaque chef d'entreprise expliquant la raison pour laquelle l'activité a diminué : parce que le personnel ne peut plus se déplacer, parce que le fournisseur n'est plus en mesure d'approvisionner l'entreprises en marchandise, parce que leurs clients ne passent plus commande… Là, nous analysons les spécificités de l'entreprise pour justifier de l'activité partielle. Cela peut concerner certains services en contact avec la clientèle mais qui ont pu, par ailleurs s'organiser via Internet pour continuer l'exercice de leur métier. Pour certaines activités il est possible de mettre certaines personnes en arrêt, d'autres seront en activité réduite avec un jour ou deux de chômage par semaine, mais ça ne veut pas dire 100% d'arrêt de l'activité. Notre rôle est alors de conseiller le chef d'entreprise sur les mesures mises en place et tout en ignorant comment la situation va évoluer…»

Vers un allongement de la période de confinement

«Désormais le Gouvernement annonce un allongement de la mesure de confinement et l'angoisse se cristallise sur 'comment cette période va finir' car les mesures sont actuellement mises en place aujourd'hui jusqu'au 30 juin. Il est donc question de faire des demandes assez larges et, après, à ne pas les utiliser. Ce que nous préconisons ? L'autorisation de mettre en chômage partiel tout ou une partie du personnel et tout ou partie de l'activité de un à 3 jours par semaine. Nous faisons une demande globale auprès de l'administration pour, ensuite, l'utiliser de façon raisonnable et raisonnée en fonction de l'activité et de la manière dont l'entreprise peut fonctionner.»

Ecrit par Echo du Mardi le 29 mars 2020

Préparer la reprise

«Nous conseillons aux entreprises de fonctionner quand elles le peuvent et à rester souples pour pouvoir réagir s'il y a une baisse de l'activité ou une reprise, car nous avons eu écho de surfaces de bricolage commençant à rouvrir, notamment par le biais de commandes à distance et de mise en place de livraisons. Là encore, en cas d'ouverture, nous émettons des préconisations règlementaires à nos clients pour garantir la sécurité de leurs collaborateurs.»

Le bâtiment

«La plus grosse difficulté ? Elle concerne le secteur du bâtiment. Nous nous retrouvons avec des entrepreneurs qui voudraient continuer d'exercer leur activité mais qui font face à des donneurs d'ordre qui souhaitent stopper les travaux. Les négociations entre les fédérations, interprofessionnelles et le Gouvernement ont actuellement lieu pour inciter les donneurs d'ordre à maintenir l'activité des entreprises du bâtiment à partir du moment où la sécurité des collaborateurs n'est pas remise en cause et souhaiter que la situation ne se crispe pas avec les syndicats qui veulent plus de garanties quant au respect des gestes barrières ce qui se comprend tout à fait.»

Période d'insécurité

«Aujourd'hui nous sommes un peu dans une période d'insécurité pour les chefs d'entreprise parce que, alors que la Dirrecte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) accepte quasiment tous les dossiers de chômage partiel –sauf si le document est mal rempli, où le bon rib (relevé d'identité bancaire) omis- et que tous les chefs d'entreprise se ruent sur cette démarche – j'insiste sur le fait que ce n'est pas parce que le dossier est accepté qu'il est valable. Il n'est pas exclu que, dans les prochains jours ou à la fin de la pandémie, l'administration ne vérifie pas les dossiers et demande à ce que les chefs d'entreprise prouvent le bienfondé de la mise en œuvre de la démarche. Alors que nous éditons les bulletins de paie du mois de mars, nous sommes dans cette insécurité. Un dossier accepté et enregistré sur le portail de la Dirrecte ne veut pas dire qu'il estvalidé et l'administration ne donne pas de délai -pour l'acceptation du dossier sur le fond- et pour en informer le chef d'entreprise. Une entreprise suspectée de fraude devra rembourser le salaire payé par l'Etat ainsi que les charges sociales en sus.»

Préparer la reprise

«Nous proposons aux entreprises –autant que possible- de ne pas cesser complètement leur activité et de conserver leur trésorerie afin de préparer la reprise et 'alimenter la pompe'. Les mesures en place sont conçues pour permettre aux entreprises de se sauvegarder et de redémarrer. Et puis tout dépendra de comment l'on pourra reprendre une activité. Restera-t-il des traces de la maladie, pourra-t-on ressortir et reprendre en masse l'activité ou seulement progressivement afin de ne pas être infectés ? Repartirons-nous en 'flèche' ou progressivement ?»

Le festival d'Avignon, poumon économique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 29 mars 2020

«Nous avons, sur Avignon, le souci de la perte du festival. L'ensemble des acteurs de la culture et du tourisme sont très inquiets de savoir comment va se passer le mois de juillet, le 'In' et le 'off', même si les communiqués se veulent rassurants. Comment les troupes de comédiens peuvent-elles répéter leurs créations à ce jour ? Est-ce que les producteurs seront au rendez-vous ? Le festival d'Avignon est un poumon économique. Même si les mesures de confinement sont levées et que le festival n'est qu'à la moitié de sa capacité, cela rejaillira sur tout le monde.»

Les infos pratiques

Se renseigner à partir de www.axiomeassocies.fr Accès à des fiches conseils thématiques : aides BPI, fonds de solidarité, activité partielle, mesures fiscales et sociales, prêts exceptionnels et beaucoup d'autres. Fil d'information actualisé plusieurs fois par jour par Axiome. Des webinaires (ou web-conférences) thématiques en direct pour conseiller les clients, en étant réactif à la situation économique.

Axiomes associés en chiffre

Le groupe Axiome associés est, depuis 33 ans, spécialisé en expertise comptable, en conseil fiscal, social, en formation et en audit. Ses 31 cabinets se déploient sur 17 sites où œuvrent 50 associés et 300 collaborateurs au service de 7 500 clients. Sa stratégie ? «La transformation digitale afin d'apporter des outils de comptabilité en ligne aussi efficaces que performants, souligne Bernard Coron, président d'Axiome associés. Pour cela nous proposons une plateforme web ainsi que de nouveaux services pour simplifier et faciliter la transmission de l'information et des documents comptables tout en optimisant la relation avec votre conseiller.» Nous intervenons particulièrement dans le secteur de l'art et de la culture, des associations, des comités d'entreprise sociaux et économiques, de la construction et de la promotion immobilière, de l'hôtellerie de plein air, des professions agricoles, dans la sphère de l'économie sociale. Nos sphères de compétences ? Le commissariat aux comptes, le conseil, l'expertise comptable, la formation, la gestion sociale et le domaine juridique. Notre plus fort atout ? 'My Axiome', pour la gestion et le pilotage en ligne des entreprises, accessible depuis son smartphone, sa tablette ou son ordinateur et quel que soit le lieu où l'on se trouve. La plateforme propose de nouveaux services pour simplifier et faciliter la transmission de l'information et des documents comptables tout permettant de dialogueravec son conseiller. C'est un espace personnalisé qui permet au chef d'entreprise de disposer de tous ses documents et d'avoir accès à ses comptes, tableaux de bord, centres de gestion, simulateurs, vos agendas… Nous accompagnons l'entreprise dans le cycle de vie de l'entreprise de son démarrage à sa création en passant par l'accompagnement à la croissance jusqu'à sa maturité, sa consolidation puis sa transmission.»

Les cabinets Axiome

Ils sont au nombre de 17 et se situent à Aigues-Mortes, Alès, Arles, Avignon, Béziers, Castelnau-le-Lez, Frontignan, Jacou, La Grande-Motte, Le Grau-du-Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan,

Ecrit par Echo du Mardi le 29 mars 2020

Tarascon, Thuir.

www.axiomeassocies.fr